
Première édition : la mobilité internationale

Réglementation

Article 1 – Objet

Prix littéraire pour jeunes écrivains non publiés, n'ayant pas le français comme langue maternelle. La première édition du Concours Littéraire Ulysse débutera officiellement le 1^{er} mars 2008.

Article 2 – Thème

Le thème doit porter sur la mobilité internationale. À titre d'exemple, les sous thèmes suivants pourront être abordés : les échanges d'étudiants, les vacances transatlantiques, les missions à l'étranger, un carnet de voyage, un rêve, une aventure drôle...

Article 3 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les *jeunes créateurs* écrivant en *français langue étrangère* indépendamment de leur nationalité ou lieu de résidence. Ils doivent détenir une nationalité autre que la nationalité française et avoir **entre 16 et 35 ans**.

Ne pourront participer au concours: les responsables (et leur proche famille) d'Aquarius, les membres du conseil d'administration d'Aquarius, les membres du jury ainsi que les personnes ayant déjà publié un livre ou ayant reçu une rémunération pour leurs écrits.

Il n'y a pas de frais de participation.

Article 4 – Exigences du concours

Les textes seront rédigés en langue française. Les participants ont le droit d'obtenir l'aide d'un tuteur pour rédiger leur texte (conseillé). L'histoire doit toutefois rester originale.

Le style et le genre littéraire sont libres, dans le respect du thème imposé. Les textes doivent être impérativement dactylographiés. Il ne sera accepté qu'un seul texte par candidat. Les nouvelles doivent n'avoir fait l'objet d'aucune publication en livre, recueil, revue, magazine, ou site Internet (hormis les sites personnels ou *blogs* de leur auteur).

Recommandations:

- Format de la page : A4 (21 x 29,7cm)
- Police de caractère: Times New Roman, corps 12
- Interligne : 1,5. Marges d'environ 3,4 cm
- Longueur : 10 pages minimum, 30 pages maximum

Le titre de la nouvelle doit figurer sur chaque page du texte. Les pages doivent être numérotées.

Article 5 – Date limite

La date limite de présentation est le **31 juillet 2008**.

Article 6 – Participation au concours

Tous les participants doivent obligatoirement inscrire leur texte sur le site Internet www.ulyse-concours.com dans un des formats suivants : **doc, pdf, rtf, txt**. Sur le titre du fichier doit figurer votre **nom, prénom** et le **titre du texte**.

Article 7 – Renseignements

Tout renseignement peut être obtenu par courrier électronique : info@ulyse-concours.com. Les résultats du concours seront communiqués dès lors que la décision du jury sera définitive.

Article 8 – Résultats

Les résultats seront communiqués, après le **1^{er} novembre 2008**, aux lauréats par courrier postal et à tous les participants par courrier électronique. Le résultat du concours ne sera pas communiqué par téléphone. L'adresse exacte pour la remise des prix sera précisée ultérieurement aux candidats.

Article 9 – Jury

Le jury est composé de membres ayant des activités leur permettant de porter un jugement qualifié sur les oeuvres soumises à leur appréciation. Le jury désigne en interne un(e) président(e) dont le poste sera renouvelable une seule fois, et qui sera chargé(e) notamment de veiller au respect du règlement.

Article 10 – Evaluation des Lauréats

Pour établir son choix, le jury prendra en compte prioritairement les critères suivants : qualité du style ; choix du sujet et intérêt du récit ; conformité aux exigences du règlement ; respect des règles grammaticales ; orthographe ; syntaxe et ponctuation. Le jury portera son choix sur trois lauréats. Il est responsable de ses choix, et n'a pas l'obligation de les justifier. Le jury se réserve le choix de n'attribuer qu'une partie des prix. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 11 – Prix

Les trois lauréats se verront récompensés publiquement à l'occasion de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu à Paris le **11 décembre 2008**.

Ils seront invités à profiter d'un weekend de découverte, "Paris secret, Paris littéraire". Leurs textes paraîtront en supplément dans trois livres consécutifs prévus par une maison d'édition d'envergure internationale contenant l'œuvre d'un écrivain chevronné.

La cérémonie de remise des prix sera suivie d'une conférence de presse.

Article 12 – Divers

La simple participation au concours implique que l'auteur accepte la publication, par Aquarius et/ou ses partenaires organisateurs, de son œuvre, et renonce explicitement à tout droit d'auteur.

Article 13 – Respect des décisions

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète de la présente réglementation et des décisions du jury.